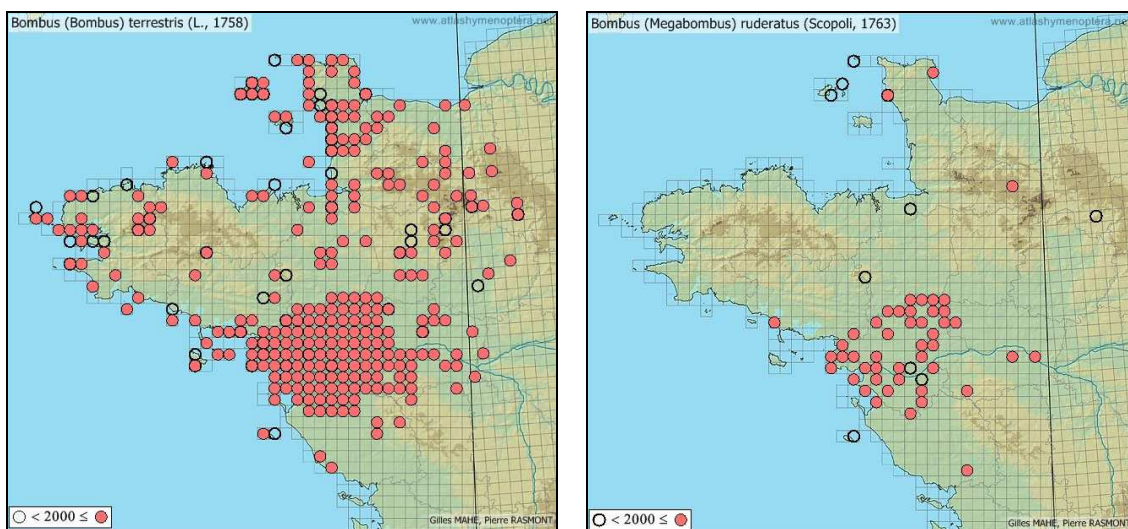


Contexte de l'enquête

En 2002, un projet d'Atlas de répartition des bourdons du Massif armoricain voit le jour, sous l'impulsion de Gilles Mahé, encouragé et épaulé par le spécialiste Pierre Rasmont (Belgique). Son principal objectif est la connaissance fine de la répartition des espèces afin de pouvoir établir une liste rouge des bourdons les plus menacés, outil qui permettra notamment de contribuer à la gestion et la protection des écosystèmes qui les abritent.

Durant ces 10 premières années d'enquête, les résultats ont été variables selon les régions, avec un très bon niveau de connaissance atteint en Loire-Atlantique, grâce à l'atlas départemental coordonné par Gilles Mahé au sein de Bretagne vivante, en partenariat avec le GRETIA.

En Basse-Normandie, si la liste régionale des bourdons est probablement quasi complète, avec 25 espèces recensées dont 3 non observées après 1999, les connaissances sur la distribution des espèces restent lacunaires et ne permettent pas d'évaluer leur statut patrimonial départemental ou régional. La base de données des bourdons de Basse-Normandie comporte actuellement 1345 données issues de l'identification de 1690 spécimens.



B. terrestris & *B. ruderatus*

État actuel (fin 2011) des connaissances dans le Massif armoricain

A gauche, une espèce commune et ubiquiste : la carte reflète à peu près l'effort de prospection.

A droite, une espèce plus difficile à détecter : la carte montre qu'il faut intensifier les recherches, comme cela a été fait en Loire-Atlantique.

Dans les trois départements bas-normands, le Gretia a donc pris l'initiative de lancer une enquête en 2013 afin de combler ce manque. Il est soutenu dans cette mission par la Région Basse-Normandie au travers de sa stratégie pour la biodiversité et de l'action « réaffirmer le rôle des insectes pollinisateurs », ainsi que par les Conseils généraux de la Manche et du Calvados, au travers de leurs politiques Espaces naturels sensibles.

Objectifs

Cette enquête vise à la fois à actualiser les listes départementales et régionales de Basse-Normandie, à affiner le statut des espèces à travers une bonne connaissance de leur occupation du territoire notamment en participant aux inventaires d'espaces naturels remarquables mais aussi d'espaces ordinaires.

Comment participer :

Dans leur grande majorité, les bourdons ne peuvent être déterminés à l'espèce ni directement sur le terrain ni d'après photo.

Dans le cadre de cette enquête, seuls les insectes collectés serviront à alimenter le travail que nous souhaitons rigoureux. Étant donné les confusions possibles entre des espèces proches, le principe de la double détermination (vérification par un expert reconnu) est appliqué afin d'éviter la production de données douteuses.

La collecte peut se réaliser dans tous les milieux, du mois d'avril à la fin septembre à l'aide d'un filet à papillons ou d'un bocal. Il est recommandé de choisir des milieux montrant une flore diversifiée et d'y capturer le maximum de bourdons en deux visites espacées de plusieurs mois.

Afin de minimiser l'impact des prélèvements sur les populations de bourdons, nous essaierons de collecter avec parcimonie les reines (les plus gros individus) qui volent avant la mi-mai.

Les individus trouvés morts (par ex. à l'intérieur d'un bâtiment) valent autant que les autres pour peu qu'ils soient en bon état de conservation.

Le Gretia peut fournir des tubes de collecte à récupérer à son local BN ou lors des activités qu'il organise.

Après chaque sortie, les bourdons, prélevés et gardés vivants dans un récipient aéré (bouteille ou pot en plastique...) et muni d'un papier absorbant type « Sopalin », seront tués au congélateur.

Chaque collecte doit s'accompagner d'une étiquette, insérée dans le récipient, écrite au crayon à papier et mentionnant au minimum

- la date
- la commune
- le nom de l'observateur (collecteur) et son contact (tél. ou email)



Bombus sp
© D. Réaudin

Les précisions suivantes sont facultatives mais bienvenues :

- le lieu-dit
- type de milieu de collecte (zone humide, cultures, dunes, bois, jardin etc.)
- la plante butinée
- les coordonnées géographiques
- altitude

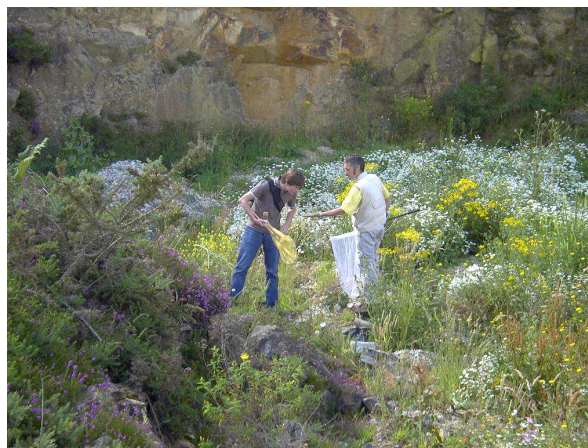
Les insectes seront soit directement acheminés par envoi postal chez le coordinateur Philippe Sagot (village Bretteville, 50560 Géfosses), soit déposés au local du GRETIA (320, quartier le Val, 14200 Hérouville-Saint-Clair) ou chez Peter Stallegger (le Château, 61470 Saint-Aubin-de-Bonneval).

En retour, une synthèse en fin d'année sera envoyée à chaque participant. Toutes les données seront intégrées à la Base de données du GRETIA, qui en aura une utilisation libre (sauf demande contraire).

Vous trouverez plus de détails dans l'excellent document de Gilles Mahé (2011) téléchargeable <http://zoologie.umh.ac.be/hymenoptera/biblio/Memo2012 Atlas Bombus Armor.pdf> ainsi que sur le site <http://zoologie.umh.ac.be/hymenoptera/page.asp?id=112> qui montre des cartes de répartition provisoire pour toutes les espèces du Massif armoricain.

Stage de formation

Une journée de formation est prévue (pas de date encore fixée) pour les personnes qui désirent s'initier à la capture et à la détermination des espèces.



Stage Hyménoptères dans le Cotentin
© C. Mouquet/GRETIA